

SESSIONI URDINARIA DI U 16 DI NUVEMBRE DI U 2022

N° 2022 /M3/40

QUISTIONI DIPUSITATA DA BARBARA PIANELLI BALISONI PÈ U GRUPPU GIUVENTÙ IN MOSSA, À U PRESIDENTE DI L'ESECUTIVU

Ughjettu : Nouvelle DSP et avenir du tarif résident pour Paris

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Dans son projet de loi de finance rectificative pour 2022 présenté à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a accepté d'y introduire une rallonge de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale de la Corse à hauteur de 33 millions d'euros. C'est un réel soulagement puisque cela permettra d'assurer le service public des transports aériens et maritimes comme prévu malgré l'inflation galopante du moment. Seulement, si nous sommes rassurés pour cette année 2022, qu'en sera-t-il pour l'année 2023 ? Et les autres ? On peut légitimement poser la question de l'avenir de la dotation de continuité territoriale dans le cas où l'État n'accepterait pas de financer à nouveau un rallongement.

En effet, dans ce contexte économique particulier, rien ne nous assure que l'enveloppe allouée pour les prochaines années sera suffisante pour assurer la totalité des services proposés aujourd'hui. Dans ces conditions, des choix politiques devront être opérés pour ne garder que les services que la Collectivité de Corse pourra financer. De plus, les modalités de la nouvelle desserte de service public (DSP) sont en cours de négociation avec l'Europe.

Pour ma part, j'aimerais attirer votre attention au sujet du tarif résident proposé aux Corses pour le transport aérien en direction de Paris. Depuis quelques temps, une rumeur laisse entendre que ce tarif fixe à hauteur d'environ 200€ pour les résidents corses pourrait disparaître à l'horizon de la nouvelle DSP 2024.

Si la continuité territoriale est assurée sur le bord à bord en direction de Nice et Marseille, garantir une offre de transport jusqu'à Paris à un prix décent et fixe est indispensable pour les Corses. C'est tout d'abord une nécessité pour les personnes ayant besoin d'avoir accès à des soins qui ne peuvent leur être prodigués que dans des établissements de santé parisiens. Cela l'est aussi pour les professionnels corses qui, dans le cadre de leur activité, ont besoin de faire des allers-retours dans la capitale. En outre, ce qui nous préoccupe plus encore, en tant que représentants des jeunes, ce sont les conséquences sociales pour les étudiants corses à Paris mais aussi dans des villes comme Lille. Ils sont pour la plupart partis faire des études qui n'existent pas sur l'île et veulent garder ce lien précieux qu'ils ont avec la Corse et leur famille. Vont-ils devoir choisir entre rentrer à la Toussaint, à Noël ou à Pâques ? Certains jeunes devront-ils renoncer aux études de leur rêve du fait du tarif trop élevé des transports ?

Au-delà de tous ces exemples, qui peuvent peut-être paraître résiduels, la suppression du tarif résident pour Paris serait à mon sens un signal symbolique de repli sur nous-même envoyé aux Corses. En effet, avoir accès à Paris est synonyme d'une ouverture, d'un accès à la culture et d'une possibilité d'émancipation de l'esprit. C'est une ville qui est la capitale d'un État bien trop centralisé mais qui de fait regorge d'éléments culturels, sociétaux ou encore d'opportunités professionnelles dont les Corses les plus modestes ne doivent pas être privés.

Par ailleurs, il y a quelque temps, le débat relatif aux transports aériens portait sur l'élargissement de ce tarif résident à un tarif diaspora. Il est clair que le peuple corse ne se limite pas aux résidents et cette proposition était intéressante en ce sens. Seulement, ce débat n'est possible que si les tarifs préférentiels pour les résidents actuellement acquis, le soient sur le long terme et ne fassent pas l'objet de remise en question.

Mon interrogation est donc la suivante : le tarif résident pour les vols en direction de Paris est-il réellement menacé ? Si oui, pouvez-vous nous confirmer votre volonté de le défendre dans le cadre des négociations pour la nouvelle DSP 2024 ?

Je vous remercie.